



CHARTE DE BONNES PRATIQUES 2021/2022

Afin d'assurer un bon déroulement des activités du CNH, nous invitons l'ensemble de nos adhérent·e·s, à respecter ces règles de bonnes pratiques.

Toutes & tous responsables !

Accès à la piscine

Règles générales

- PRÉSENTER SA CARTE ADHÉRENT
 - La carte d'adhérent·e avec photographie est obligatoire pour pénétrer dans les piscines et donne accès uniquement à votre activité. Elle est **personnelle** et ne peut en aucun cas être prêtée.
- SIGNER LA FEUILLE DE PRÉSENCE
 - La liste de présence devra être signée avant votre entrée aux vestiaires ainsi que l'heure pour la traçabilité COVID (cela permet de récolter des renseignements sur le nombre de personnes dans le bassin pour le suivi municipal des piscines mais aussi pour les demandes de subventions du CNH).
- S'ASSURER DE LA PRÉSENCE DU MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR
 - Avant l'entrée dans les vestiaires.
- ENTRER DANS LES VESTIAIRES
 - L'entrée aux vestiaires se fera 10 minutes avant le début de l'activité (conformément au tableau de mise à disposition des bassins) afin de respecter le temps de douche et de débuter le cours à l'heure ;
 - Pas de déshabillage dans l'espace commun du vestiaire : l'usage des cabines ou des vestiaires collectifs **est impératif**.

Règles spécifiques

CRÉNEAUX ENFANTS

- VÉRIFIER
 - Avant de déposer leur enfant, les parents ou accompagnants doivent s'assurer de la présence effective du Maître-Nageur Sauveteur (MNS) et qu'aucun évènement indépendant du club n'empêche l'activité ;

CRÉNEAUX BÉBÉS

- RESPECTER
 - Une arrivée en retard ne vous autorise pas à prolonger d'autant votre présence dans l'eau. Votre séance terminée, vous voudrez bien sortir de l'eau sans que le personnel d'encadrement ait besoin de vous le demander ;
 - Un accompagnant par enfant obligatoire (pour assurer la sécurité) ;
 - Prévoir un petit sac **poubelle** pour les couches souillées et autres déchets à jeter dans la grande poubelle à l'extérieur en sortant de la piscine.

Tenue de bain

- PORTER UNE TENUE ADAPTÉE
 - Le port du bonnet est obligatoire à partir de 3 ans ou avant pour les enfants chevelus et pour leurs accompagnateurs ;
 - Les caleçons, bermudas de bains, combinaisons et tee-shirts sont interdits ;
 - Les couches de bains spécifiques sont fortement conseillées pour les enfants en bas âge.
- APPORTER
 - Une serviette de toilette et produits de douche ;
 - Les accessoires individuels (palmes, lunettes...).

Attitude

- MARCHER, ne pas courir, ne pas pousser ;
- ÉCOUTER les consignes des maîtres-nageurs sauveteurs F/H ;
- RESPECTER la zone du bassin allouée à l'activité ;
- PARLER, ne pas crier.

Hygiène

- **Je ne vais pas à la piscine si je présente des signes COVID, si je suis malade** (toux, plaies, poux, infection cutanée, verrues...) ;
- Respecter les zones pieds chaussés et pieds nus ;
- Retirer ses bijoux qui sont porteurs de microbes ;
- **Se doucher soigneusement avant d'aller dans le bassin** pour retirer toutes traces de crème, déodorant, maquillage... ;
- **Passer par les pétilunes** avant d'accéder aux bassins ;
- Ne pas uriner ou cracher dans l'eau. « Vous partagez le bassin » ;
- **L'accès aux plages des piscines, pour les accompagnateurs des enfants, n'est pas autorisé** ;
- **L'accès aux bassins** est accordé pour les activités du samedi matin. **L'accompagnant est obligatoirement en tenue de bain** ;
- Le goûter des bébés sera mis exclusivement dans des **contenants réutilisables** (verre interdit) ;
- Prévoir une serviette pour protéger les tapis de change ;
- **Prévoir un petit sac poubelle pour les couches souillées et autres déchets** ;
- Des tables de change sont mises à disposition dans les vestiaires collectifs, les protéger avec une serviette.
- Des sièges « baby douche » sont disponibles pour les bébés.

POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU, CHACUN DOIT ETRE RESPONSABLE !

Des micro-organismes présents sur le corps des nageurs(euses), sur les bijoux, dans les cosmétiques et les matières fécales évoluent dans l'eau et peuvent entraîner des infections (irritations, conjonctivite, otite, mycose, verrues, affections digestives...).

- Appliquer le protocole COVID que vous avez signé, en conservant les gestes barrière, reste toujours d'actualité, pour l'instant.

Sécurité des biens

- **Une fois changé·e dans les vestiaires, vous devrez entreposer vos affaires y compris les chaussures dans les casiers sécurisés prévus à cet effet (prévoir 1 €, pas de jetons en plastique). Le CNH ne pourra être tenu responsable de toute perte, vol ou détérioration** ;
- Laisser sur place le matériel mis à votre disposition par les piscines ;
- Vérifier que vous n'avez rien oublié au bord des bassins, des douches, dans les vestiaires et les casiers.

⚠ POINT D'ATTENTION

Le CNH est une association qui fonctionne avec un bureau et un Comité Directeur, constitués de bénévoles. Comme toute association elle se met au service des membres adhérents. Pour autant, participer à une activité dans un cadre associatif n'a rien à voir avec le fonctionnement de structures privées lucratives. Nos tarifs sont raisonnables, compte tenu du fait **que nous mettons à votre service les compétences de maîtres-nageurs, diplômés et salariés**. Si chacun pense avoir des droits, il a aussi des **devoirs**, envers celles et ceux qui donnent de leur temps gratuitement au sein de l'équipe de gouvernance. Alors MERCI de **vous sentir responsables avec nous** de la vie de notre association en adoptant une attitude positive et bienveillante.

MERCI À TOUTES ET TOUS !